

DECISION n°5

OBJET : Signature d'un contrat de maintenance et d'hébergement pour le logiciel « Gestion de la Réussite éducative »

LE PRESIDENT DE LA CAISSE DES ECOLES DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de la Réussite Educative proposé par la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT que l'équipe de la Réussite Educative de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois développe la qualité de ses actions d'accompagnements des enfants et des familles suivies dans le respect des objectifs de la Réussite Educative,

CONSIDERANT la nécessité d'utilisation du logiciel « Gestion de la Réussite éducative » pour le suivi des familles et de l'élaboration de statistiques nécessaires au Programme de la Réussite Educative,

CONSIDERANT la nécessité de signer un contrat pour la maintenance et l'hébergement de ce logiciel,

CONSIDERANT l'offre de la société **ESSONNE CONSULTANTS – 6, rue Paul Langevin – 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS** pour un montant de **625,00€ HT** du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023 puis de **1 250,00€ HT** les années suivantes,

DECIDE

DE SIGNER le présent contrat avec la société **ESSONNE CONSULTANTS** à compter du 1^{er} juillet 2023, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an sans excéder quatre ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes pour un montant en 2023 de **625,00€ HT** et de **1 250,00€ HT** les années suivantes.

INDIQUE que les crédits nécessaires ont été inscrits dans le budget de la Caisse des Ecoles.

Fait à Sainte-Geneviève des Bois,

Président de la Caisse des Ecoles